

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour l'année scolaire 2022-2023 - Du 1^{er} mars au 29 avril 2022

Comment inscrire mon enfant à l'école ?

- En effectuant la démarche en ligne via <https://ici.clermont-ferrand.fr>
- ou
- En déposant un dossier d'inscription scolaire au Guichet Unique Enfance-Familles ou dans [l'école de secteur](#)


Comment effectuer la démarche d'inscription scolaire en ligne ?

La démarche en ligne est accessible sur le site internet <https://ici.clermont-ferrand.fr>, rubrique « Enfance-Jeunesse-Education »

Prévoir les justificatifs nécessaires sous format numérique (Pdf, photo, etc.)

Pour toutes questions et demandes d'informations, vous pouvez contacter le Guichet unique Enfance - Famille à tout moment sur notre portail citoyen [Ici](#)


FAQ FAMILLES



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2022-2023

Écoles maternelles et élémentaires publiques



ÉTAPE 1 : PRÉ-INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- Démarche en ligne sur le site : <https://ici.clermont-ferrand.fr>
OU
- Retrait du dossier à l'école ou au Guichet Unique et à remettre dûment complété au Guichet Unique du 1^{er} mars jusqu'au 29 avril 2022

ÉTAPE 2 : INSCRIPTION

Après traitement de votre dossier vous recevrez une attestation d'inscription scolaire.

ÉTAPE 3 : ADMISSION PÉDAGOGIQUE

Avec l'attestation d'inscription, les parents prennent rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école pour l'admission effective à l'école.
Entrée en CP (sans dérogation) : l'inscription est automatique, seul le rendez-vous de l'étape 3 est à prendre.

SONT CONCERNÉS :

- ✦ ENTRÉES EN MATERNELLES ENFANTS NÉS EN 2019
- ✦ ENTRÉES EN CP POUR LES ENFANTS AVEC DÉROGATION SCOLAIRE
- ✦ NOUVEAUX ARRIVANTS
- ✦ CHANGEMENT D'ÉCOLE SUITE À UN DÉMÉNAGEMENT DANS CLERMONT-FERRAND

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Après du Responsable d'Accueil de Loisirs de votre école, au Guichet Unique enfance-familles : 04 73 42 32 33 ou sur le portail citoyen : <https://ici.clermont-ferrand.fr>

Vos informations pratiques

QUAND ?

Les inscriptions scolaires 2022/2023 se déroulent du 1^{er} mars au 29 avril 2022

COMMENT ÇA MARCHE ?

- ✦ Démarche en ligne sur le site : <https://ici.clermont-ferrand.fr>
- ✦ Ou dépôt du dossier au Guichet Unique ou l'école de secteur


COMMENT CONNAÎTRE MON ÉCOLE DE SECTEUR ?

Sur <https://ici.clermont-ferrand.fr>

DOCUMENTS À NE PAS OUBLIER

(Merci de vous munir des originaux et d'une copie des justificatifs)

- ✦ Fiche de renseignements et d'inscription scolaire dûment remplie
- ✦ Pièce d'identité du responsable légal
- ✦ Copie intégrale d'acte de naissance
- ✦ Carnet de santé de l'enfant (pages vaccins portant nom et prénom de l'enfant)
- ✦ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'un fournisseur d'énergie, taxe d'habitation, taxe foncière ou assurance habitation)
- ✦ Assurances scolaire et extrascolaire
- ✦ Jugement de divorce en cas de séparation
- ✦ Fiche de dérogation scolaire en cas de demande d'inscription hors secteur de rattachement.



Direction de la Communication / Ville de Clermont Ferrand



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Rentrée 2022-2023

Écoles maternelles et élémentaires publiques

ÉTAPE 1 :

PRÉ-INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- Démarche en ligne sur le site :
<https://ici.clermont-ferrand.fr>
OU
- Retrait du dossier à l'école ou au Guichet Unique et à remettre dûment complété au Guichet Unique du 1^{er} mars jusqu'au 29 avril 2022

ÉTAPE 2 :

INSCRIPTION

Après traitement de votre dossier vous recevrez une attestation d'inscription scolaire.

ÉTAPE 3 :

ADMISSION PÉDAGOGIQUE

Avec l'attestation d'inscription, les parents prennent rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école pour l'admission effective à l'école.

👉 **Entrée en CP (sans dérogation) :**
l'inscription est automatique, seul le rendez-vous de l'étape 3 est à prendre.

SONT CONCERNÉS :

- ✿ ENTRÉES EN MATERNELLES ENFANTS NÉS EN 2019
- ✿ ENTRÉES EN CP POUR LES ENFANTS AVEC DÉROGATION SCOLAIRE
- ✿ NOUVEAUX ARRIVANTS
- ✿ CHANGEMENT D'ÉCOLE SUITE À UN DÉMÉNAGEMENT DANS CLERMONT-FERRAND

PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Auprès du Responsable d'Accueil de Loisirs de votre école,
au Guichet Unique enfance-familles : 04 73 42 32 33 ou
sur le portail citoyen :

<https://ici.clermont-ferrand.fr>